



CHARLEROI PERMIS D'ENVIRONNEMENT

AVIS DE RECOURS N° PU/2026/0004

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU
DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PROJET DE CATÉGORIE C
(Projet sans étude d'incidences sur l'environnement.)

Le Collège communal,

Informe la population qu'un recours a été introduit par la SA FALCON CITY contre la décision du 22 septembre 2026 par laquelle le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie - Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie - Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie - Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Direction du Hainaut II ont refusé le permis unique.

Demandeur : SA FALCON CITY.

Objet : La demande de l'exploitant visant à adapter un garage de préparation de véhicules pour la vente (passage de la classe 3 à la classe 2).

Lieu d'exploitation : Chaussée de Fleurus 86 à 6041 Gosselies.

Le premier jour légal d'affichage du présent avis sera le 29 octobre 2026. Ce dernier restera affiché jusqu'au 19 novembre 2026. Le recours peut être consulté au Service du Permis d'Environnement - Maison Communale Annexe, Place Jules Destrée à 6060 Gilly, durant cette même période, sur rendez-vous (071 86 39 29), du lundi au vendredi.

Par ailleurs, une permanence est prévue de 17h00 à 20h00 les 05 novembre 2026, 12 novembre et 19 novembre 2026. La personne souhaitant se rendre à l'une de ces permanences doit prendre rendez-vous, au plus tard la veille jusque 15h30. (071 86 39 29).

Le recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le Livre Ier du Code de l'Environnement.

Charleroi, le 26 octobre 2026.

Le Directeur général,
Par délégation

Frédéric FRAITURE, Inspecteur général

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

Maxime FELON, 7e Échevin